#### Séance du 5 février 2024

~~~~~~~~~~

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

<u>Etaient présents</u>: MM. CHAPOTON G. BRION F-X. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. DUVAL J.

<u>Etaient excusés</u>: Mme GUESDON S. *(donne pouvoir à M CHAPOTON G.),* MM COUQUILLOU L. *(donne pouvoir à GRANGE F.)* GUERREIRO S. VERNEAU F.

Mme Julie DUVAL est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du cinq décembre deux mil vingt-trois. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### I - FINANCES COMMUNALES

# 1) Subventions communales et extra-communales 2024

Le conseil municipal vote les subventions comme suit :

| Coopérative scolaire Draché | 462,00 € | La P'tite Chevauchée                 | 300,00€  |
|-----------------------------|----------|--------------------------------------|----------|
| USEP RPI Esves & Manse      | 252,00 € | Souvenir Français Cantonal           | 50,00€   |
| APE Esves & Manse           | 165,00 € | A.D.M.R. (Descartes)                 | 100,00€  |
| CAEM                        |          | FNATH Canton de Descartes            | 50,00€   |
| A.B.C.D.                    | 800,00€  | HUMENSIA (Ste-Maure-de-<br>Touraine) | 100,00€  |
| A.C.I.V.E.M.                |          | Comice Agricole                      | 115,00 € |
| Comité des Fêtes            | 580,00€  | Croix-Rouge                          | 50,00€   |
| U.S.S.D.                    | 165,00 € | U.D.D.E.N. 37                        | 50,00€   |
| Gym Bien-Être               | 400,00€  | Les Restos du Cœur                   | 150,00 € |

Monsieur le Maire précise que l'ACCA, l'UNC et le CAC ne sollicitent pas de subvention cette année.

# 2) <u>Autorisation à Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du</u> budget 2024

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante, qu'en attendant le vote du budget communal 2024, le Conseil Municipal peut lui donner l'autorisation de pouvoir mandater les factures d'investissement à hauteur d'un quart du montant investi l'année précédente soit 15 567,98 €. Pourront être alors mandatées les factures relatives au changement de l'alarme de la mairie et de l'école effectué par la société B MAURICE, à l'acquisition d'un tourniquet brochures pour le hall de la mairie, d'un columbarium, d'une colonne mémoriale et de nouveaux arbres. En ce qui concerne les générateurs d'eau ozonée, des informations complémentaires sont nécessaires avant la prise de décision.

Monsieur le Maire expose et rappelle aux conseillers municipaux, les dépenses d'investissement à mandater avant le vote du budget communal 2024 :

|                                                           | Compte/                | Montant            | Montant            |
|-----------------------------------------------------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| Opération                                                 | N°opération            | HT en<br>euros     | TTC en<br>euros    |
| - Changement de l'alarme mairie/école                     | 2188-103               | 3 400,00           | 4 080,00           |
| - Tourniquet pour brochures                               | 21848-103              | 277,00             | 332,40             |
| - Plantations : arbre de Judée, platane, chêne des marais | 2121-130               | 1 420,00           | 1 704,00           |
| - Columbarium 6 places<br>- Colonne mémoriale             | 21316-139<br>21316-139 | 3 820,00<br>790,00 | 4 584,00<br>948,00 |
| Montant total opérations d'investis                       | 9 707,00               | 11 648,40          |                    |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'**AFFECTER** les dépenses d'investissement à mandater avant le vote du budget communal 2024, comme indiqué précédemment.

#### II - AFFAIRES SCOLAIRES

# 1) <u>Rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4 jours et maintien des horaires des transports scolaires qui en découlent</u>

Considérant le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours,

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Considérant la délibération N°2018009 du 8 février 2018 prononçant la décision du conseil municipal à rétablir la semaine de 4 jours et la délibération N°2020077 du 3 décembre 2020 pour maintenir la semaine de 4 jours ainsi que les horaires des transports scolaires, selon les horaires suivants :

| Commune         | Horaires des écoles<br>Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi |
|-----------------|--------------------------------------------------------|
| MARCÉ-SUR-ESVES | 8h50-12h - 13h30-16h20                                 |
| DRACHÉ          | 8h40-12h -13h30-16h10                                  |
| SEPMES          | 8h50-12h -13h30-16h20                                  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2024, MAINTIENT les horaires ci-dessus et SOLLICITE le renouvellement de la dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

## 2) Mise à disposition de la salle municipale à l'association CAEM

Dans le cadre du travail partenarial qui a été mené avec l'association « Cantine Associative Esves & Manse » (CAEM), il a été décidé de régulariser la mise à disposition de la salle municipale et de ses équipements, utilisée comme salle de cantine scolaire, au travers d'un cadre conventionnel,

Monsieur le Maire propose de signer une convention bipartite entre la commune et cette dite association et fait lecture du projet de celle-ci.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les termes du projet de convention.

# **III - AGENCE POSTALE COMMUNALE**

# • Renouvellement de la convention avec la Poste

Monsieur le Maire expose que, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998, la commune assure l'exploitation et la gestion de l'Agence Postale dans le cadre d'une convention définissant les conditions d'exercice des activités postales dans la commune et de rémunération par la Poste de la prestation de service assurée par la commune.

Cette convention est renouvelable tous les trois ans. Le conseil municipal est alors appelé à se prononcer au renouvellement de la convention, qui reprend pour l'essentiel les dispositions initiales.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

• APPROUVE la convention de prestation de service présentée qui prendra effet à compter du 6 février 2024, pour une durée renouvelable de trois ans.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

## **POPULATION**

## • INSEE : résultat du dernier recensement

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population légale est la millésimée 2021 :

- population municipale : 717

- population comptée à part\* : 18 soit une population totale de 735 habitants.

Depuis le nombre d'habitants de 520 en 1968, il y a eu une progression constante de la population, atteignant 770 habitants en 2022. Depuis 2023, le nombre d'habitants est en baisse passant de 752 en 2023 et 735 en 2024.

\* <u>La population comptée à part</u> comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

#### **RPI Esves & Manse**

Ayant été informés que le RPI Esves et Manse fait partie de la liste des 18 RPI pour lesquels la fermeture d'une classe est envisagée, les trois maires des communes du RPI ont rencontré le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) pour motiver notre refus de cette décision. Il

serait dommage que seules les considérations comptables détruisent tout ce qui a été réalisé pour faire de notre RPI un beau lieu d'éducation. D'autant plus que les effectifs passent de 122 à 125 élèves à la rentrée prochaine. La carte scolaire sera décidée le mercredi 7 février 2024.

#### LA ROUE TOURANGELLE

Monsieur le Maire rappelle que la Roue Tourangelle aura lieu le dimanche 24 mars 2024, le même jour que la randonnée des fouées organisée par le Comité des Fêtes. Aussi, il signale que M Roland DOURY se charge de trouver les signaleurs. Quant à Mme Julie DUVAL, elle s'occupe de voir les associations communales pour les animations.

La commune est invitée à la présentation officielle de l'évènement le mardi 20 février 2024 à 10h00, au Prieuré Saint Cosme, à la RICHE. Une réunion d'informations

pour les signaleurs aura lieu le vendredi 15 mars 2024 dans la salle des fêtes de LA CELLE-SAINT-AVANT, à 18h00.

## **VOIRIE**

# 1) Sécurité dans le centre-bourg

Monsieur le Maire et Monsieur François-Xavier BRION ont rencontré Madame TAGBO, directrice du STA de LIGUEIL et son adjoint.

Après échange, Madame TAGBO déconseille l'installation de nouveaux radars pédagogiques mais préconise de changer de place les radars actuels pour que les usagers ne s'habituent pas à la présence au même endroit. Elle suggère également la mise en place de chicanes aux entrées de bourg, sur la RD 91, avec une période d'essai en disposant des baliroads et en vérifiant grâce aux radars si la vitesse des véhicules diminue.

# 2) Programme de travaux 2024

Monsieur François-Xavier BRION présente le programme de travaux de voirie 2024 pour un montant de 20 110,00 € HT soit 24 132,00 € TTC. Les secteurs concernés : Les Loges, Les Prousts, Les Méreaux et Cléret.

Monsieur Roland DOURY rappelle qu'après une forte période de pluie, les chemins de la commune sont en mauvais état et qu'il est nécessaire d'intervenir très prochainement.

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, l'AMIL organise un déjeuner-débat le 6 mars 2024 à partir de 12h, à la mairie de FONDETTES, avec la présence exceptionnelle de Madame Julie GAYET, qui pourra ainsi échanger autour de son dernier ouvrage « Ensemble, on est plus fortes ». Deux femmes du conseil municipal sont invitées. Mmes Julie DUVAL et Nadine RAGUIN se portent volontaires.

# **EQUIPEMENT NUMÉRIQUE**

#### • Wifi

Dans le cadre de la délégation de service public fibre, l'installation d'une borne wifi gratuite est proposée à toutes les communes. Seules la maintenance annuelle et la connexion internet restent à la charge de la commune. Il est nécessaire de donner une réponse avant le 31 mars 2024.

La séance est levée à 20h45.